



Matinée d'information et d'échanges
« L'hydroélectricité : questions-réponses »
Mardi 26 novembre 2013 à Incourt

Mot de Marc Bastin, Président du Contrat de rivière Dyle-Gette

Chers partenaires et sympathisants du Contrat de rivière,

Merci à la Commune d'Incourt pour son accueil et la mise à disposition de l'Espace Corlier pour notre rencontre d'aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs, merci d'avoir répondu si nombreux à l'invitation du CRDG. Nous sommes heureux de compter dans cette assemblée des représentants des différents partenaires de notre Contrat de rivière : les Communes (représentées par des Echevins, des conseillers communaux et des agents communaux), les administrations provinciales du Brabant wallon, de Liège et de Namur, la Région wallonne, les associations d'environnement, les Universités, ainsi que nos collègues des Contrats de rivière de la Lesse, de l'Ourthe, de la Sambre et de la Vesdre ... que nous accueillons bien volontiers.

L'enquête publique sur la cartographie de l'éolien en Région wallonne s'est achevée voici peu. Aujourd'hui, c'est une autre forme d'énergie renouvelable qui nous réunit : l'hydroélectricité, aussi appelée énergie hydraulique ou hydroénergie. Dans notre région du Brabant wallon (et de Liège !), l'hydroélectricité soulève sans doute moins de « vague » que l'énergie éolienne. Il n'en est pas moins qu'elle suscite un certain intérêt de la part des riverains de cours d'eau et des promoteurs d'énergies alternatives.

C'est pourquoi, nous nous sommes permis d'inviter des experts dans cette matière assez complexe sur le plan technique, législatif et environnemental.

Par ailleurs, nous avons comptabilisé dans notre bassin Dyle-Gette une dizaine de riverains propriétaires de moulins ou de vannes hydrauliques, qui sont candidats à la réhabilitation d'anciens sites hydroénergétiques.

Plusieurs d'entre eux ont répondu à notre invitation et nous les en remercions.

Nous remercions bien entendu tout particulièrement les 5 orateurs de cette matinée. Leur expérience vis-à-vis de l'hydroélectricité est multidisciplinaire, puisqu'ils représentent divers types d'organismes concernés par le sujet : le Service public de Wallonie, l'APERe, la Maison wallonne de la Pêche, le GAL Burdinale-Mehaigne et le bureau d'étude Merytherm. Nos 5 invités auront l'occasion de vous faire part de leurs points de vue sur cette thématique. Nous leur avons aussi demandé d'illustrer leurs propos à partir de cas d'études ou de réalisations concrètes. Leurs exposés permettront, nous en sommes persuadés, d'aborder toutes les facettes que comporte cette source d'énergie renouvelable. Et ces facettes sont nombreuses, tant et si bien que le

développement éventuel de l'énergie hydraulique dans notre bassin Dyle-Gette soulève beaucoup de questions :

- y a-t-il réellement un potentiel hydroélectrique pour nos cours d'eau et leurs affluents ? Vous conviendrez que la Dyle ou la Gette, ce ne sont pas la Meuse ou l'Escaut ... ni même la Lesse, l'Ourthe, la Sambre ou la Vesdre ;
- quelles sont les réglementations en vigueur et les procédures à respecter pour les candidats à l'hydroélectricité ? On se perd vite dans les couloirs des obligations légales, des circulaires administratives, des codes de bonnes pratiques, des travaux ordinaires ou extraordinaires aux cours d'eau.... ;
- quels sont les impacts des aménagements hydroénergétiques sur l'écosystème rivière et sur les risques d'inondations ? Les pêcheurs s'inquiètent à juste titre pour les risques de mortalité des poissons et pour la multiplication des obstacles à leurs déplacements. Les riverains, quant à eux, ont peur de voir le niveau des eaux remonter en amont des installations... et d'autres sans doute baisser en aval !

Quoi qu'il en soit, des chiffres sont souvent mis en avant par les promoteurs de l'énergie hydraulique. En Wallonie, ce sont 2.500 sites hydroénergétiques qui fonctionnaient au début du 20^{ème} siècle le long des plans d'eau et des cours d'eau, le tout sous forme de barrages, de vannes hydrauliques ou de biefs, alimentant des centrales hydroélectriques, des usines, des moulins à eau ou autres constructions.

Rien qu'à Genappe, une étude a recensé près de 40 anciens moulins à eau, sur la Dyle et ses affluents !

Même si tout le monde s'accorde sur la nécessité de développer les sources d'énergie renouvelables et, sans doute, de valoriser l'énergie hydraulique de nos cours d'eau, cette comparaison avec une époque reculée est sans doute un peu facile. En effet, le contexte de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la gestion des cours d'eau a beaucoup évolué depuis, en particulier dans une région comme le bassin Dyle-Gette.

C'est pour toutes ces raisons que l'hydroélectricité nécessite, comme d'autres matières en rapport avec les cours d'eau, un encadrement le plus pointu et le plus transparent possible.

En organisant cette matinée d'information et d'échanges, le Contrat de rivière Dyle-Gette entend apporter sa contribution à cet encadrement. Comme il se doit, nous souhaitons faciliter les partages de points de vue sur la question. C'est pourquoi, nous avons tenu à réserver suffisamment de temps pour des séances de questions-réponses avec la salle. Bien entendu, le buffet qui suivra la matinée vous permettra de prolonger ces échanges et de mieux faire connaissance avec les différents acteurs de l'hydroélectricité dans notre région.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous souhaiter une matinée riche en enseignements et propice au dialogue.

Je m'en voudrais aussi de ne pas mentionner l'équipe de la Cellule de coordination du CRDG, et particulièrement Cathy Delcorps et Jean-Marie Tricot qui ont été les chevilles ouvrières de cette manifestation.

Merci pour votre attention.

Marc Bastin, Président du CRDG